



CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES

Que dit le Code de la sécurité routière?



La règle du zéro alcool s'applique aux détenteurs d'un :

- › Permis de conduire, âgé de moins de 22 ans
- › Permis d'apprenti conducteur (peu importe l'âge et la classe de permis)
- › Permis probatoire
- › Permis étranger le soumettant à l'alcoolémie zéro

La règle s'applique aussi aux conducteurs professionnels (autobus, minibus, taxi ou transport rémunéré de personne par automobile) qui transportent des personnes, ainsi qu'aux non-résidents qui ne détiennent pas un permis du Québec ou qui n'ont jamais eu de permis de conduire d'une autre autorité administrative.

Pour les conducteurs professionnels de véhicules lourds, la limite permise est égale ou inférieure à 50 mg %.

Les conséquences :

- › Suspension immédiate du permis (90 jours)
- › Suspension immédiate du permis pour les conducteurs professionnels (24 heures)
- › 4 points d'inaptitude
- › Amende de 300 \$ à 600 \$



CONDUITE AVEC LES CAPACITÉS AFFAIBLIES

Que dit le Code criminel?

Avoir les capacités affaiblies par l'alcool et/ou la drogue, ce peut être :

- › Conduire avec les capacités affaiblies à un quelconque degré (alcool - drogue)
- › Avoir un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 80 mg %
- › Conduire après avoir consommé une combinaison drogue-alcool
- › Refuser d'obtempérer à un ordre d'un policier
- › Être intoxiqué à l'intérieur ou à proximité de son véhicule stationné, donc en avoir la garde et le contrôle

Il n'est pas essentiel d'avoir un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 80 mg % pour être accusé de conduite avec les capacités affaiblies sous l'effet de l'alcool en vertu du Code criminel.

Les conséquences :

Lors de l'intervention, les sanctions administratives de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sont appliquées sur le champ selon la situation :

- › Remorquage ou saisie du véhicule (30 à 90 jours)
- › Suspension de permis (90 jours)

À la suite d'une déclaration de culpabilité au Code criminel :

- › Casier judiciaire
- › Amende
- › Suspension de permis
- › Travaux communautaires (selon la situation)
- › Peine de garde en centre jeunesse (mineur)
- › Peine de prison (adulte)
- › Antidémarrreur éthylométrique (selon la situation)